

1. *Débitrice*: **P.A. d'exploitation des Piscines d'Anzère**, société coopérative, 1972 **Anzère**
2. *Remarques*: L'état de répartition provisoire, accompagnée des pièces qui ont servi à l'établi, reste déposé au bureau de l'Office des Faillites d'Hérens à Vex, jusqu'au 28 octobre 2003.
Il acquerra force exécutoire, à défaut d'action en contestation, dûment enregistrée auprès de l'autorité de surveillance, durant ce même délai de dix jours, à compter de la publication du présent dépôt.
Office des faillites d'Hérens
1981 Vex
(01221114)